



N° de résolution
ou annulation

POUR CONSULTATION SEULEMENT

Pour une photocopie, svp, veuillez vous adresser
au bureau municipal. Merci !

LE 6 MAI 2019

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal en ce sixième jour de mai de l'an deux mil dix-neuf, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : M. Claude Perreault
Les conseillers : M. Denis Gamache M. Nicolas Lacasse
Mme Brigitte Brochu Mme Manon Deslauriers
M. Émile Nadeau

formant quorum du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les procès-verbaux du 1^{er} et 4 avril 2019 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de ceux-ci quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'AVRIL 2019

| Secteur d'activités | Budget 2019 | Mois courant | Cumulatif | Disponibilité |
|------------------------|---------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| Administration | 318 505 \$ | 22 898 \$ | 118 964 \$ | 199 541 \$ |
| Sécurité publique | 233 100 \$ | 11 549 \$ | 37 330 \$ | 195 770 \$ |
| Transport routier | 537 635 \$ | 9 842 \$ | 241 445 \$ | 296 190 \$ |
| Hygiène du milieu | 226 138 \$ | 14 093 \$ | 60 111 \$ | 166 027 \$ |
| Industrie & Commerce | 59 754 \$ | 0 \$ | 28 299 \$ | 31 455 \$ |
| Loisirs et culture | 91 700 \$ | 5 583 \$ | 39 636 \$ | 52 014 \$ |
| Casse-croûte/resto | 85 000 \$ | 12 776 \$ | 38 155 \$ | 46 845 \$ |
| Frais de financement | 110 025 \$ | 15 537 \$ | 50 925 \$ | 59 100 \$ |
| Remb. en capital | 377 383 \$ | 51 700 \$ | 243 816 \$ | 133 567 \$ |
| Investissements prévus | 110 760 \$ | 48 735 \$ | 52 494 \$ | 58 266 \$ |
| Total dépenses | 2 150 000 \$ | 192 763 \$ | 911 225 \$ | 1 238 775 \$ |
| Revenus | 2 150 000 \$ | | 1 859 593 \$ | |

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

****Une portion du salaire du coordonnateur doit être refacturée à Ste-Hénédine.**

CORRESPONDANCE

- ↳ Ministre de l'infrastructure et des collectivités nous informe qu'un supplément de 2,2 milliards sera fourni au Fonds de la taxe sur l'essence.
- ↳ Réception de l'agence municipale de financement des centres d'urgence 9-1-1 une subvention de 12000\$ pour remettre à jour notre plan d'urgence.
- ↳ Obtention d'une subvention dans le cadre d'emplois été canada au montant de 3984\$ (aide au salaire terrain de jeux)
- ↳ Dans le cadre de la Semaine de la Municipalité qui se tiendra du 8 au 14 septembre, le MAMH invite les municipalités à soumettre leurs bons coups selon des thématiques.
- ↳ Le 23 avril dernier, la ministre Marguerite Blais a lancé un nouvel appel de projets pour le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) délai pour déposer un projet est le 19 juin.
- ↳ Résultat d'analyse de la récupération de TPS et TVQ par le fiscaliste Charles-André Côté.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

↳ Demande de la troupe *La Manigance* afin d'obtenir la salle pour leurs pratiques (local abimé suite aux inondations). *Le conseil autorise l'accès gratuitement*

PERMIS ACCORDÉS

Vu l'inondation des bureaux administratifs de la MRC de la Nouvelle-Beauce, les données ne sont pas disponibles, seront ajoutés en juin.

CPTAQ :

75-05-2019

DÉROGATION MINEURE- FRANCIS OUELLET & STÉPHANIE DODIER

CONSIDÉRANT QUE la propriété de Francis Ouellet et Stéphanie Dodier est en vente et que les nouveaux acquéreurs désirent construire une écurie en façade du bâtiment principal (résidence) alors que ce n'est pas permis au règlement d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a peu ou pas d'impact visuel, étant situé loin de la route et avec un lot d'arbres en façade et sur les côtés de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le puits est localisé en cour latérale gauche et la fosse septique en cour latérale droite;

CONSIDÉRANT QUE le fait d'implanter ce bâtiment en cour avant serait la seule dérogation étant donné que les distances séparatrices d'odeur sont respectées;

CONSIDÉRANT QUE la cour avant est hors norme, la maison se trouvant à près de 425 pieds de la limite du rang;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande de Francis Ouellet et Stéphanie Dodier afin d'implanter une écurie en cour avant.

76-05-2019

ADMINISTRATION
SUBSTITUT DU MAIRE

Sur la proposition de Manon Deslauriers et résolu unanimement que le mandat du conseiller Denis Gamache soit prolongé comme substitut du maire de cette municipalité pour les six prochains mois.

77-05-2019

OUVERTURE DES SOUMISSIONS- RÉFECTION DES LOCAUX DU CENTRE
COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que suite aux deux (2) soumissions reçues, celle de Construction Michel St-Hilaire inc au coût de 30 828.28 \$ taxes incluses soit acceptée pour les travaux de réfection des locaux d'organismes du sous-sol du centre communautaire. Que les coûts seront payés à même une subvention de 10 000\$ des fonds structurants, aussi par un montant prévu au budget de 4 433\$ et que la balance sera prise à même le surplus accumulés non affectés.

78-05-2019

ACHAT D'AUTORÉCUREUSE

Suite aux soumissions demandées en avril pour l'achat d'une autorécurveuse en lien avec l'entretien des planchers de la salle communautaire, il a été proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que cet équipement soit acheté chez Locations G.L.Outil inc au coût de 3867.58\$ taxes incluses. Que les fonds sont pris à même les fonds généraux et que les organismes de la FADOQ et des Fermières ont accepté de contribuer à cet achat avec un montant respectif de 1000\$.

79-05-2019

SÉCURITÉ PUBLIQUE
ENGAGEMENT D'UN POMPIER

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement d'accepter la candidature de monsieur Vincent Maheux, résidant de Ste-Marie pour le poste de pompier au service sécurité incendie de Ste-Marguerite. Que son engagement est effectif en date du 3 juin prochain et qu'il détient sa formation de pompier 1 et 2, ayant à son actif 14 ans d'expérience.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

TRANSPORT

ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT MULTI FONCTIONS

Monsieur le maire résume le cheminement de la décision prise pour effectuer l'achat du tracteur multi fonctions. Ceci afin de répondre aux interrogations de certains contribuables qui ne voyaient pas la nécessité de cet achat.

80-05-2019

PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES PLAINTES À L'ÉGARD DES PROCESSUS DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES ET DES AVIS D'INTENTION DE CONCLURE UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ AVEC UN FOURNISSEUR UNIQUE

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c.c-27.1) (CI APRÈS : LE *CM*) une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente procédure soit adoptée :

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a. d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique;
- b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ou du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 LCV;
- c. d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM ou 573.3.0.0.1 LCV.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : **dg@sainte-marguerite.ca**, ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

4

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

81-05-2019

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

Sur la proposition de Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal présente une demande d'aide financière auprès de notre député provincial monsieur Luc Provençal, afin de couvrir une partie des coûts, à même l'enveloppe discrétionnaire, des travaux d'amélioration de notre réseau routier pour :

- Rechargement des routes en agrégat;
- Ponceaux à changer rang St-Georges (3);
- Travaux rang Grande-Ligne;
- Creusage de fossés rangs St-Elzéar (rang 4) et St-Georges;
- Travaux d'asphaltage rang Ste-Suzanne;
- Arpentage du rang Grande-Ligne et d'une partie du rang St-Elzéar;
- Prolongement de la rue Industrielle.

RÈGLEMENT N° 465-2019 – EMPRUNT RUE DE LA MEUNERIE DE 615 000\$

Lors de la tenue de registre tenue du 17 avril dernier, aucune signature n'a été enregistrée. Alors le règlement n° 465-2019 est réputé approuvé. Envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation.



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

82-05-2019

N° de résolution
ou annotation

MANDAT SURVEILLANCE DES TRAVAUX-RUE DE LA MEUNERIE

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que suite à la tenue du comité de sélection du 30 avril dernier, la firme WSP inc. soit mandatée au coût de 31 560.64\$ taxes incluses pour effectuer la surveillance des travaux de la rue de la Meunerie. Ce mandat est conditionnel à l'obtention de l'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

83-05-2019

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT NO 466-2019

Sur la proposition de Nicolas Lacasse et résolu à l'unanimité que le règlement n° 466-2019 concernant une modification au règlement de zonage n° 372 en lien avec les dispositions relatives au stationnement hors rue soit et est adopté.

•Avis public affiché le 7 mai pour une participation à un référendum

84-05-2019

ENGAGEMENT ADJOINT À LA VOIRIE

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu à l'unanimité que Samuel Boutin soit engagé comme aide à la voirie pour la saison estivale 2019. Cet emploi est saisonnier-temps plein.

85-05-2019

ENGAGEMENT AU POSTE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu à l'unanimité que Enrick Normand soit engagé comme préposé à l'entretien des espaces verts pour la saison estivale 2019.

86-05-2019

ACHATS DE PNEUS – PÉPINE

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la soumission de Dorchester équipement inc pour l'achat de quatre (4) pneus pour la pépine au coût de 3249.31 \$ taxes incluses. Ces coûts étaient prévus au poste budgétaire de la voirie.

87-05-2019

CONTRAT – ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux offres mais qu'une seule peut être qualifiée puisque l'autre soumissionnaire ne possède pas son autorisation de l'autorité des marchés financiers (AMF);

CONSIDÉRANT QUE le résultat d'ouverture est beaucoup plus élevé que le montant budgété pour l'année en cours;

CONSIDÉRANT QUE la différence est très importante par rapport au dernier contrat octroyé et que l'acceptation de cette soumission aurait pour effet de causer une pression indue sur les finances publiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir le devis afin d'y apporter plusieurs modifications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement de refuser l'offre reçue et de réviser de fond en comble le devis afin de réduire les coûts et finalement retourner en appel d'offres.

88-05-2018

HYGIÈNE DU MILIEU

ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES Puits DE NOTRE MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu à l'unanimité que suite aux deux soumissions reçues, celle de Akifer est retenue au montant de 9200\$ plus taxes pour procéder à l'analyse de la vulnérabilité de nos puits et ainsi présenter une demande de subvention au volet 1 du programme de protection des sources d'eau.

89-05-2019

LOISIRS ET CULTURE

ENGAGEMENT DE LA COORDONNATRICE DU TERRAIN DE JEUX

Il est proposé par Manon Deslauriers et résolu unanimement que madame Alycia Chabot soit engagée comme coordonnatrice du terrain de jeux.



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

édition été 2019. Celle-ci sera présente à temps plein durant la durée du terrain de jeux.

N° de résolution
ou annotation

TERRAIN DE JEUX : Comme l'an dernier, il sera d'une durée de 8 semaines afin de répondre aux besoins des parents.

90-05-2019

JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été lancé pour l'achat et l'installation de jeux d'eau sur notre territoire;

CONSIDÉRANT qu'une subvention a été obtenue des Fonds structurants ainsi qu'une aide financière des Fermières et une autre plus importante de la démolition fest se chiffrant en totalité à près de 80 000\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité s'engage à déboursier la balance des coûts manquants ainsi que prêt d'équipements et de main d'oeuvre;

CONSIDÉRANT que plusieurs bénévoles ont déjà manifesté leur engagement à donner du temps pour la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que la soumission de Caméléoh soit acceptée au coût de 75 594.34\$ taxes incluses. Qu'à ces coûts, il sera ajouté les frais d'excavation et d'aménagement. Que les fonds provenant de la municipalité seront pris à même les surplus accumulés non affectés.

DIVERS

- Le maire donne un compte-rendu de la situation des services de la MRC de la Nouvelle-Beauce suite à l'inondation de leurs locaux;
- Les locaux de l'ancienne salle du conseil ont été temporairement loués à la compagnie Summyx afin de leur permettre de trouver une solution suite à l'inondation de leur bureau, rue Notre-Dame;
- Une vente d'étagères et de bureaux est prévue au sous-sol du centre communautaire afin de liquider ces meubles;
- Problématique de fossés dans le rang Grande-Ligne;
- Vérification à prévoir sur fossés rang St-Elzéar versus limite rang 4 à Sts-Anges;
- Demande d'une petite remorque pour le tracteur multi fonctions

Période de questions

Aucune question de l'assemblée

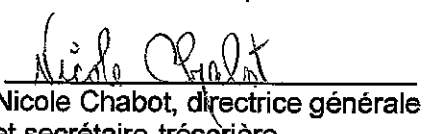
Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

91-05-2019

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition Brigitte Brochu, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h10.


Claude Perreault, maire


Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière



N° de résolution
ou annotation

1

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

POUR CONSULTATION SEULEMENT

Pour une photocopie, svp, veuillez vous adresser
au bureau municipal. Merci !

LE 23 MAI 2019

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce vingt-troisième jour du mois de mai deux mil dix-neuf, à 19h00 à laquelle sont présents:

Le Maire: M. Claude Perreault
Les conseillers : M. M. Denis Gamache Mme Brigitte Brochu
M. Nicolas Lacasse
M. Émile Nadeau Mme Manon Deslauriers

formant quorum du conseil.

Mme Nicole Chabot, directrice générale est aussi présente

Un avis de convocation a été acheminé par courriel à tous, le mardi 21 mai.

Ordre du jour

- Suivi dossier Normand Bégin
- Soumission remorque pour tracteur multi fonctions
- Achat de bacs

92-05-2019

DOSSIER NORMAND BÉGIN

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 4085104 du cadastre du Québec réclame à la Municipalité des dommages ainsi que la remise en état de son terrain suite à des travaux réalisés dans un fossé logeant ladite propriété;

CONSIDÉRANT par ailleurs que ledit propriétaire s'oppose au projet de la Municipalité de réaliser des travaux d'aménagement d'un bassin sur le terrain municipal voisin;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles pour réaliser lesdits travaux d'aménagement d'un bassin, ladite demande est actuellement pendante;

CONSIDÉRANT que ledit propriétaire a été rencontré par des représentants de la Municipalité afin d'exposer sa position;

CONSIDÉRANT que ledit propriétaire a offert à la Municipalité de se porter acquéreur du lot 4085104 pour mettre un terme à sa réclamation et y aménager le bassin projeté;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DENIS GAMACHE ET
RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le conseil municipal nie les faits reprochés et les dommages qui lui sont réclamés en lien avec des travaux effectués dans le fossé logeant le lot 4085104 du cadastre du Québec;

QUE le conseil refuse l'offre qui lui a été présentée de se porter acquéreur de la totalité du lot 4085104;

QUE le conseil maintient le choix de l'emplacement projeté pour les bassins (lot 4726800);

QU'IL appartient au propriétaire du lot 4085104 de faire les représentations qu'il estime utile auprès de la CPTAQ, à l'intérieur des délais consentis par cette dernière, en ce qui concerne la demande d'autorisation présentée par la Municipalité;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite

N° de résolution
ou annotation

QUE la Municipalité ne renonce pas à son droit de faire des représentations à l'effet que ledit propriétaire n'a pas l'intérêt pour agir devant la CPTAQ et qu'elle se réserve également le droit de s'opposer à toute représentation qui ne serait pas en lien avec les critères d'appréciation de la demande tels que définis à la loi;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au propriétaire dudit lot ainsi qu'à son procureur.

93-05-2019

ACHAT DE REMORQUE POUR TRACTEUR MULTI FONCTIONS

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que la soumission de Soudure 2B au coût de 2850 \$ avant taxes soit acceptée pour l'achat d'une remorque 54 x 97 qui servira d'équipement au tracteur multi fonctions.

94-05-2019

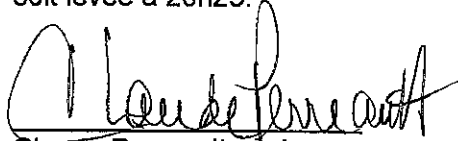
ACHAT DE BACS


Sur la proposition de Brigitte Brochu et résolu unanimement que 12 bacs roulants (7 noirs/5 bleus) soient achetés chez Services sanitaires Denis Fortier en achat de groupe au coût de 90\$/unité avant taxes (la livraison est incluse).

95-05-2019

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Nicolas Lacasse et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h23.


Claude Perreault, maire


Nicole Chabot, directrice générale et
secrétaire-trésorière